



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 23 avril 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/13 de la Municipalité du 14 mars 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transférer les réseaux de télécommunications des SIL hors Lausanne du patrimoine administratif au patrimoine financier et d'autoriser leur vente aux meilleures conditions ;
2. d'adopter la réponse au postulat de M. Matthieu Carrel et consorts « Citycable et LFO. Quo vadis » ;
3. d'adopter la réponse au postulat de Mme Céline Misiego « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois avril deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :